

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIAPL
DU 12 avril 2016 à 19 HEURES 30**

Absente excusée : DEVARENNE Catherine.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les budgets suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dépenses fonctionnement :.....	19 612 euros
Recettes fonctionnement.....	19612 euros
Dépenses investissement.....	457 796 euros
Recettes investissement	457 796 euros

BUDGET ZONE ARTISANALE :

Dépenses fonctionnement	12 900 euros
Recettes fonctionnement.....	12 900 euros
Dépenses investissement.....	29 884 euros
Recettes investissement	29 884 euros

BUDGET REMEMBREMENT :

Dépenses fonctionnement	70 960 euros
Recettes fonctionnement.....	70 960 euros

BUDGET COMMUNE :

Dépenses fonctionnement	541 361 euros
Recettes fonctionnement.....	541 361 euros
Dépenses investissement.....	295 075 euros
Recettes investissement	295 075 euros

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2016 : Le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire les taux communaux de 2015 sans augmentation.

ASTREINTE HIVERNALE : Lors d'une précédente réunion le conseil avait décidé du principe d'instaurer une indemnité d'astreinte pour la période hivernale pour l'agent responsable du déneigement. Un dossier a été transmis au CDG afin que le Comité Technique donne son avis. En date du 23 mars un avis favorable a été émis sous réserve de délibérer selon la circulaire 2015-R04. Le conseil après avoir pris connaissance des éléments de cette circulaire décide, à l'unanimité, d'instaurer une indemnité d'astreinte selon les conditions de cette circulaire.

CONVENTION ADS AU SIEL : En 2015 la commune avait adhéré au SIEL pour le service ADS suite au désengagement de l'Etat pour les permis de construire par une convention allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il désire renouveler cette adhésion pour une année. Après lecture de la convention proposée, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion pour une année soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

AMORTISSEMENTS Monsieur le Maire demande au Conseil de décider de la durée des amortissements pour les comptes 204 et 205. A l'unanimité, le Conseil décide d'amortir sur 5 ans pour le compte 204 et sur 2 ans pour le compte 205.

DEVIS POUR MATERIELS : Monsieur le maire donne lecture des différents devis établis pour des acquisitions futures : lave-vaisselle professionnel – cuve à fuel – tables d'intérieures et d'extérieures – matériel pour désherbage (0 % pesticide) - matériel électroportatif – bâtiment pour installation d'une cuve.

ZONE ARTISANALE : Les travaux actés lors de la précédente réunion commenceront le 21 avril 2016.

VOIRIE : Le chemin au droit de la propriété Fortier à Montcellier a été élargi. Prévoir de boucher des trous sur la route de Montcellier à la limite de Bussières. Un état des lieux est prévu avant les travaux de la STEP sur le chemin du Belleton et également sur le chemin de Montsarrat à la RD car des travaux de déboisement sont prévus. L'huissier Théoleyre passera le 15 avril 2016.

STATION EPURATION : Les travaux vont débuter le 25 avril 2016 si le temps le permet.

AIRE DE LOISIRS : Le dossier suit son cours. Le dossier de demande de subvention réserve parlementaire a été réceptionné par les services concernés.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement et de reconduire les tarifs 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite aux travaux des réseaux vers la salle d'animation rurale une fuite d'eau a été détectée ainsi qu'une panne téléphone. L'entreprise qui a fait les travaux contacté par la mairie va prendre en charge le montant des réparations ainsi que les m3 consommés en trop.
- Tapis à la salle d'animation : Un essai sera fait lors de la brocante afin de faire des économies lors de l'installation des tapis de protection, seuls seront scotchés les tapis vers la buvette, les autres seront installés bord à bord.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Conseil Départemental concernant son accord pour le traçage route étroite sur la RD 103 entre la commune et la RD1 .
- Festivités du 14 juillet : Plusieurs points sont revus pour l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire en fera part aux membres du Comité des Fêtes qui s'occupent de cette soirée.
- Monsieur le Maire expose au conseil que la SNCF a décidé de fermer des lignes ferroviaires entre St Etienne et Roanne. Le Conseil décide de délibérer pour une motion de soutien pour le maintien de ces dessertes indispensables à la survie de nos villages.
- Le conseil décide de réfléchir sur le projet de numérotation et de dénomination des rues, car dans le cadre de la THD il est indispensable que chaque rue ait un numéro et soit nommée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

Prochaine réunion le vendredi 27 mai 2016 à 20 heures